

Du vendeur au prescripteur

Depuis l'an 2000, le SYNAMAP propose à l'ensemble des vendeurs d'EPI une formation complète à l'identification des dangers et à l'analyse des risques. Retour sur une initiative novatrice et indispensable plébiscitée par ses bénéficiaires.

"Lorsqu'une entreprise achète un EPI, elle suit généralement les conseils de son distributeur. Or un EPI n'est pas un produit de consommation industriel quelconque. Il est destiné à être porté par des femmes et des hommes confrontés quotidiennement à des risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. L'expertise technique et l'esprit sécuritaire des distributeurs sont par conséquent fondamentaux. De ce fait, leurs vendeurs ne peuvent plus se contenter d'avancer un argumentaire commercial. Ils doivent connaître et maîtriser les risques potentiels, afin d'apporter une solution d'expert et aider les prescripteurs dans leurs démarches auprès des utilisateurs finaux" rappelle d'emblée Jean Knauf, président de la Commission formation du SYNAMAP.

Une formation qualitative dense ...

Transformer le vendeur en expert, lui donner les moyens d'un dialogue avec l'ingénieur sécurité ou l'acheteur, lui apprendre à remplir la fonction de relais pour des PME souvent dépourvues de responsable sécurité... les objectifs impartie de cette formation sont ambitieux et le SYNAMAP y met les moyens. A chacune de ses sessions, une dizaine d'experts, adhérents du syndicat sont mobilisés. Leur mission : assurer à leur auditoire la maîtrise du vocabulaire et les connaissances propres aux EPI indispensables pour devenir des prescripteurs d'EPI adaptés à chaque risque, dans le respect total de la législation. Le programme de leurs interventions, particulièrement dense et complet, traite de ce fait aussi bien du fonctionnement de la Sécurité Sociale dans les entreprises à l'égard des accidents du travail, que des incidences humaines, sociales et matérielles des dits accidents, des différentes approches des entreprises utilisatrices d'EPI par rapport aux CRAM, à l'inspection du Travail et au Code du Travail, du rôle des différents acteurs de la prévention et de la sécurité, des différentes famille d'EPI, des directives et normes européennes auxquelles ils doivent répondre, des statistiques d'accidents du travail... Exhaustive, approfondie et située bien au-delà de la "vente" pure et dure, cette véritable opération "sensibilisation", que seul un syndicat professionnel est à même de proposer, était initialement destinée aux commerciaux des

entreprises distributrices d'EPI ainsi qu'aux fournisseurs industriels. Conscient de sa portée universelle, le SYNAMAP a souhaité la rendre accessible à l'ensemble des acteurs de la préconisation en EPI tels que les acheteurs, mais également les médecins du travail, les cadres et techniciens des Mutuelles Sociales Agricoles (MSA) et des CRAM, les responsables de CHSCT, etc.

... plébiscitée par ses bénéficiaires

Distinguée par ses bénéficiaires pour la qualité de ses intervenants ("un concentré de formation dans presque tous les domaines touchant aux EPI") et de ses supports pédagogiques (le document regroupant les références normatives des EPI indispensables est particulièrement apprécié), la formation EPI du SYNAMAP remporte tous les suffrages. Interrogé sur les sujets qui l'ont marqué au cours de cette formation, un dirigeant a récemment répondu que "cette somme d'informations présentée par des experts permettait indiscutablement une argumentation commerciale plus concrète et plus complète". Les principales sources d'enrichissement retenues par ses auditeurs ? Le Code du travail (obligation de protéger les salariés et de faire porter les EPI et responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise), les notions d'évaluation des risques par poste de travail et par activité professionnelle, les normes en vigueur pour les différentes familles d'EPI, les conditions de fabrication et les règles de préconisation des EPI.



Pour la plupart des participants, la formation est également l'occasion d'une réelle prise de conscience qu'une bonne protection améliore la production. "Une personne bien protégée assure une présence assidue à son poste de travail, à l'inverse d'une personne mal protégée, qui risque l'accident, et donc l'arrêt de travail, avec tous les frais directs et indirects qui en découlent" précise l'un d'entre eux. Enfin, l'évaluation clôturant le travail fourni pendant le stage est perçue comme une formule favorisant une remise à niveau dans tous les domaines abordés ainsi que l'occasion d'un échange d'expériences intéressantes entre intervenants et participants. "A ce jour", conclut Jean Knauf, "seule cette formation proposée par le SYNAMAP est en mesure de répondre à l'ensemble de ces attentes. Il est néanmoins regrettable que certaines entreprises de distribution n'en ont pas bien pris conscience. Il est en effet vital pour elles d'intégrer cette formation dans leur force de vente, d'autant plus que le coût en est dérisoire, en comparaison de l'enjeu."



C'est ce constat évident qui a décidé le SYNAMAP à mettre au point une formation capable de faire évoluer le rôle des vendeurs d'EPI en véritables conseillers - prescripteurs. Un programme pointu et complet de quatre jours dispensé deux fois par an par la maison de la formation de Poitiers.

DATES

Prochaines sessions de formation EPI
du 9 au 13 mars 2009
et du 12 au 16 octobre 2009,
du lundi 14H au vendredi 13H30.

Pour en savoir plus :
www.synamap.fr, rubrique "formation"

Contact : Christine Nouat au
01 47 17 64 36